



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juin 2022

**N°2022/034 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE
AUTHENTIQUE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE**

L'an deux mille vingt-deux le 30 juin à 20H, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2022

Etaients présents : 20

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Bernard LÉJEUNE, Myriam LAVOINE, Nadège ABBADIE, Laure SEVAT, Camille FASSI, Sébastien LASCOURREGES, Denise GONON, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Azdine RAMDAN

Pouvoirs : 4

Madame Iphigénie ANGBAULT à madame Denise GONON, madame Geneviève CAIN à madame Nadège ABBADIE, madame Birgit SCHRUFER à madame Séverine HEBERT, monsieur Stide MARQUEZ à monsieur Manuel MEZE,

Absents excusés : 5

Mesdames messieurs Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Tiphaine TOKPAN, Emmanuel FONKING, Ange AMBROSIO,

M. LASCOURREGES a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU la convention de mise à disposition sous seing privé signée entre la Ville de Trilport et ENEDIS en date du 18 novembre et 29 novembre 2021,

VU l'avis favorable de la commission ville durable, aménagement, travaux, urbanisme du 16 mai 2022,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20220630-2022-034DEL-DE
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022

CONSIDERANT que la ville et ENEDIS ont régularisé par voie de convention de mise à disposition sous seing privée l'implantation d'un poste de transformation dénommé JUBILE et tous ses accessoires sur la parcelle située à Trilport (77470), cadastrée section AI, numéro 47 d'une superficie de 324m²,

CONSIDERANT qu'ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé de mise à disposition,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE les dispositions qui précèdent

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir, leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

PRECISE que les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le 11 JUIL. 2022

Mis en ligne le 11 JUIL. 2022

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

Le secrétaire de séance

Sébastien LASCOURREGES

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire